
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Hazée, Sampaoli, Mme Simonet et M. Evrard

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 18 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase suivante :

« En outre, les communes concernées peuvent inviter leurs commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité à tenir en commun leurs réunions de travail ».

JUSTIFICATION

L'approche supracommunale en matière d'implantations commerciales peut être essentielle à une vision intégrée et globale des territoires des communes limitrophes.

Afin de renforcer le projet de décret en ce sens, il est proposé de rendre possible, pour les communes qui le souhaitent, la réunion conjointe de leurs CCATM respectives.

S. HAZÉE

V. SAMPAOLI

M.-D. SIMONET

Y. EVRARD